

Contrat AMAP* Pain Chaque semaine Septembre 2016 - Décembre 2016

*AMAP Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

Entre l'adhérent de l'association Les paniers de Longpont

Nom : Prénom :

Adresse :

Tèl : Portable :

Email :

Et

La paysanne boulangère en test d'activité agricole : Le Guillou Maëla

1 Chemin du trou à terre 91620 La ville du bois, Tél : 06 69 91 97 67 maelaleguillou@hotmail.com, signataire d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise avec la structure mentionnée ci-dessous.

Et

« Les Champs des Possibles » représentée par Florian Gamé, son président Son siège social : Le Hameau de Toussacq 77480 Villenaux- la - Petite, N° SIRET : 51402794500013 – TVA : ER60514027945, Tél : 06 95 23 94 13, email : perrine@leschampsdespossibles.fr

La couveuse d'activités agricoles et rurales Les Champs des Possibles accompagne Le Guillou Maëla dans son projet d'installation agricole. Pour ce faire, Le Guillou Maëla est accueillie pendant la durée de son test d'activité par Vergé Guilain à Saulx les Chartreux. Sur ce site, la couveuse d'activités agricoles Les Champs des Possibles désigne Jean-François Gautier comme tuteur de Le Guillou Maëla.

Objet du contrat :

Il s'agit d'un contrat de 4 mois qui porte sur la livraison de pains. Le pain est fabriqué à partir de la farine de blé produit sur l'exploitation. La mouture du blé a été réalisée sur l'exploitation de Florain Gamé à Thénisy (77) sur un moulin de type Astrié à meule de pierre.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (voir la charte sur le site du réseau AMAP Ile-de-France) www.amap-idf.org/le-reseau-des-amap-ile-de-france65.php

a - Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association Les Paniers de Longpont statuts sur le site <http://lespaniersdelongpont.org/> et être Amapien à la ferme des Douvières
- Préfinancer la production (prix et modalité de règlement au verso) pour soutenir l'agricultrice en test d'activité agricole dans sa démarche sur la période d'engagement.
- Venir chercher son pain sur le lieu de distribution: Ferme des Douvières 8 chemin des Douvières 91310 Longpont sur Orge le samedi entre 10h30 et 12h. En cas d'absence, l'adhérent préviendra directement le comité de l'AMAP des Douvières (et non l'agricultrice) et s'arrangera pour que quelqu'un vienne chercher son pain à sa place. Sinon le pain pourra être remis à tierce personne. Aucun remboursement ne sera effectué.

b – Engagements de la paysanne boulangère en test d'activité :

- Livrer chaque semaine des produits frais, respectant les principes de l'AB
- Etre présente ou représentée aux distributions, informer s'il y a lieu les adhérents.
- Accueillir les adhérents qui le souhaiteraient sur la Ferme du Pas de côté, rue de la Salle, 91160 Saulx les Chartreux) pendant la période d'engagement.
- Etre transparente sur le mode de fixation des prix, sur ses méthodes de travail. Le prix de cette année est fixé en fonction de la récolte obtenue. En cas de récolte non satisfaisante, l'achat de farine devra être envisagé et son cout devra être pris en compte dans le prix du pain.

c – Engagements de la couveuse d'activités agricoles Les Champs des Possibles :

- La couveuse d'activités agricoles Les Champs des Possibles accueille et accompagne juridiquement Le Guillou Maëla dans son projet d'installation agricole. A ce titre elle est engagée solidairement sur l'ensemble des points mentionnés en b.
- La couveuse d'activités agricoles Les Champs des Possibles rendra compte régulièrement – et au minimum lors de son AG annuelle – au copil de « l'Amapd des Douvières », de l'accompagnement de Le Guillou Maëla dans son projet d'installation agricole.
- En cas de défection de la paysanne boulangère à l'essai avant la fin du terme du présent contrat, Les Champs des Possibles s'engagent à trouver, dans les plus brefs délais, une solution pour assurer la continuité des distributions de pain.

d – Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs), à faire part au collectif (distributeur/membre permanent de l'association présent à la distribution) des soucis rencontrés.
- En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, technique, autres), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (AG extraordinaire). Seront alors présents les adhérents, la paysanne boulangère à l'essai et un représentant du réseau régional des AMAP et de la couveuse qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

e – Distribution des produits :

- Le pain sera distribué les samedis du 3 septembre 2016 au 17 décembre 2016, soit 16 distributions. La distribution a lieu à la Ferme des Douvières 8 chemin des Douvières 91310 Longpont sur Orge.

f – Prix des produits et modalités de règlement :

Seront distribués des pains de 500grs ou d'1 kg :

Pain nature : 5,00 € / kg, 2,50 € le pain de 500 gr.

Pain aux graines : 5,60 € / kg, 2,80 € le pain de 500 gr.

Pain seigle : 2,80 € le pain de 500 gr

En 1 ou 2 chèques à l'ordre de « Les Champs des possibles »

	Quantité		Total
Pain nature 500 gr		16 x 2,50 = 40 €	
Pain nature 1 kg		16 x 5 = 80 €	
Pain aux graines 500 gr		16 x 2,80 = 44,80 €	
Pain aux graines 1 kg		16 x 5,60 = 89,60 €	
Pain seigle 500 gr		16 x 2,80 = 44,80 €	
Contribution au fond d'investissement		4€	4€
		Total	

Une contribution à hauteur de 4€ est demandée, afin d'alimenter le fond de dotation pour les investissements en matériels agricoles sur les lieux tests, nécessaires aux Champs des Possibles.

Fait à En 2 exemplaires, le

Signature de l'adhérent

Signature de la paysanne

Signature du président de la structure

Boulangère en test d'activité

Les Champs des Possibles